



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue en présentiel devant public au centre communautaire, 1<sup>er</sup>, rue Tourangeau, ce **7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021** à 20 h, **sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.**

**Sont présents:**

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°2	Gaëtan Lafrance
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°5	David Branch	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

**Est également présente**, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

2021-12

**POINT 1.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Serge Beaudoin, maire ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents et à l'auditoire.

**POINT 2.**

**CONSTATATION DU QUORUM**

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

2021-12

**-ORDRE DU JOUR-**

1. Ouverture de la séance;
  2. Constatation du quorum;
  3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2021;
  4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
  5. Dépôt de documents ou de correspondances;
- *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil*
  - *Dépôt du registre de dons*

**ADMINISTRATION**

6. Nomination : membres du Conseil aux divers comités
7. Nomination : Responsable de la préparation aux sinistres
8. Constitution d'un comité municipal de sécurité civile
9. Dépôt d'une demande d'aide financière au PAFFSR (Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière) au MTQ
10. Résolution autorisant un de ses représentants pour la demande au PAFFSR
11. Dépôt du rapport d'audit de la CMQ : adoption du Budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023
12. Dons aux 2 églises (frais électricité)
13. Approbation du budget du transport adapté pour l'année 2022 et notre versement

14. Choix labo analyses 2022
15. Rapprochement des excédents 2021
16. Commission Scolaire Eastern Township / 70 rue Principale

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **URBANISME**

### **LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE**

### **SECURITÉ – INCENDIE**

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

17. RIAEPHV : Approbation des prévisions budgétaires 2022 et notre Quote part

### **TRÉSORERIE ET FINANCES**

18. Paiement réparation gouttières HV et garage
19. Autorisation de paiement : Assurances générales 2022
20. Autorisation de paiement : PG Solutions CESA 2022
21. FQM : renouvellement de l'adhésion 2022
22. Autorisation de paiement – Me Pierre Bérubé : novembre /décembre 2021
23. Ajustement paiement rémunération personnel électoral
24. Autorisation de paiement : frais de déplacement : Mme Karyne Beaudin
25. Les comptes à payer

### **AUTRES POINTS**

26. Rapport des conseillers
27. VARIA
28. Période de questions des citoyens au président du Conseil
29. Levée de la séance

---

#### ***POINT 3.***

**2021-12-324**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 DÉCEMBRE 2021**

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par Mme Karine Beaudin et résolu unanimement que l'ordre du jour du 7 décembre 2021 soit adopté en maintenant le point VARIA ouvert.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### ***POINT 4.***

**2021-12-325**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

**Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Branch et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit adopté tel que déposé.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### ***POINT 5.***

**2021-12**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET/OU DE CORRESPONDANCES**

- ***Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil***  
Serge Beaudin, Gérald Grenon, Gaëtan Lafrance, Karine Beaudin, Chad Whittaker, David Branch et David Adams.
- ***Dépôt du registre de dons*** / aucun don reçu versé aux membres du conseil durant l'année 2021.

Dépôt d'une correspondance :

- **CMQ : DESTITUTION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Le 2 novembre 2021, la Commission municipale du Québec est saisie d'une demande de destitution de Mme Sonia Côté, présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, conformément à l'article 70 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

2 reproches :

- Irrégularités dans la confection de la liste électorale  
*La preuve n'a pas démontré que Mme Côté a commis un manquement au processus électoral ou ayant causé un préjudice réel.*
- Avis d'électeur non transmis dans les délais requis par la LERM  
*Mme Côté n'a pas non plus entravé son devoir de réserve*

### **Conclusion :**

Dans les 2 situations mise en preuve, les faits prouvés ne compromettent pas l'impartialité de madame Côté à titre de présidente d'élection. Il s'agit tout au plus d'appréhension de la part de la plaignante qui ne font pas douter raisonnablement de l'impartialité de madame Côté.

LA CMQ rejette la demande de destitution à l'endroit de Madame Sonia Côté, à titre de présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

Le document sera disponible sur le site de la CMQ.

## **ADMINISTRATION**

---

### ***POINT 6.***

**2021-12-326**

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 82 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut nommer des comités composés d'autant de membres qu'elle le juge nécessaire afin d'étudier une question quelconque et que ces comités doivent rendre compte de leurs travaux en présentant des rapports signés de leur président au Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite du changement de composition du conseil municipal, il y a lieu de revoir la composition des comités municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaëtan Lafrance et  
APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon**

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme les membres du Conseil et le personnel administratif sur les comités suivants :

COMITÉ	MEMBRES DU CONSEIL	Représentant municipal
Consultatif urbanisme	Gérald Grenon Gaëtan Lafrance Karine Beaudin	Jean-François Gargano, Directeur technique
Comité des loisirs, culture, vie communautaire et parcs	Karine Beaudin Chad Whittaker, substitut Gaëtan Lafrance, substitut	Sonia Côté, directrice générale Magali Filocco, directrice générale adjointe
Régie de l'Eau	Gérald Grenon Chad Whittaker Gaëtan Lafrance, substitut	
Usine traitement de l'eau (Venise-en-Québec)	Chad Whittaker David Branch	
Regroupement de l'Aréna de Bedford	David Branch	Sonia Côté, directrice générale
Comité des chemins	Serge Beaudoin, maire Gérald Grenon Gaëtan Lafrance	Jean-François Gargano Directeur technique

Communications	Karine Beaudin	Sonia Côté, directrice générale Magali Filocco, directrice générale adjointe
Famille et MADA	Chad Whittaker	Sonia Côté, directrice générale Magali Filocco, directrice générale adjointe
Gestion financière	Serge Beaudin, maire Gérald Grenon Gaëtan Lafrance Karine Beaudin Chad Whittaker David Branch David Adams	Sonia Côté, directrice générale
Comité du plan des mesures d'urgence	Serge Beaudoin, maire Chad Whittaker Michael Johnston Karl Loyer	Sonia Côté, directrice générale
Comité Négociation de la convention collective	Serge Beaudoin, maire Chad Whittaker Gérald Grenon	Sonia Côté, directrice générale

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 7.**

2021-12-327

**NOMINATION : RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

**ATTENDU QUE** cette préparation et ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Beaudin et**

**APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon**

Et unanimement résolu :

**QUE** Sonia Côté, directrice générale soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité<sup>1</sup>;

**QUE** ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formations et d'exercices;

- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
  - de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;
- QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 8.**

**2021-12-328**

**CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

**ATTENDU QUE** cette préparation et ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et**

**APPUYÉ PAR M. David Branch**

Et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville;

Sonia Côté, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;

Chad Whittaker, conseiller municipal

Karl Loyer, citoyen;

Magali Filocco, représentante de l'administration;

Michael Johnston, représentant du service incendie;

Jean-François Gargano, représentant des travaux publics

Francis Goupil, représentant du service de police;

Shannon Richardson, représentant du Centre d'action bénévole Interaction;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;

- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 9.**

**2021-12-329**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFFSR (Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière) auprès du MTQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAFFSR (programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière) ;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière couvrira l'achat de panneaux numériques affichant la vitesse des véhicules et l'aménagement pour sécuriser les entrées au village et diminuer la vitesse ainsi que le risque d'accident;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon**

**ET RÉSOLU :**

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dépose une demande d'aide financière dans le cadre du PAFFSR et confirme sa contribution financière au projet de l'ordre de 4 000 \$.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 10.**

**2021-12-330**

**RÉSOLUTION AUTORISANT UN DES SES REPRÉSENTANTS POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFFSR (Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville déposera une demande d'aide financière dans le cadre du PAFFSR (Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière) ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un de ses représentants à signer la demande ainsi que les documents en lien avec le service administratif ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaëtan Lafrance et**

**APPUYÉ PAR M. David Adams**

**ET RÉSOLU :**

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise Mme Sonia Côté, directrice générale, à agir en tant que représentante de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et à signer la demande ainsi que les documents relatifs à la demande d'aide du PAFFSR. (Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière).

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 11.**

**2021-12-331**

**DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA CMQ : ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PTI 2021-2023**

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de l'année 2021, la Commission municipale du Québec a procédé à deux missions d'audit de conformité soit :

- Rapport d'audit portant sur l'adoption du budget 2021
- Rapport d'audit sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports de conformité ont été rendus publics sur le site de la Commission municipale du Québec, le 25 novembre 2021 pour celui portant sur l'adoption du budget et le 30 novembre 2021 pour celui portant sur l'adoption du PTI ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports d'audit doivent être déposés à une séance du conseil municipal comme la Loi l'exige ;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et**

**APPUYÉ PAR M. David Branch**

**ET RÉSOLU QUE :**

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dépose en cette séance du 7 décembre 2021, les 2 rapports d'audit tel que demandé par la Commission municipale du Québec soit :

- Rapport d'audit portant sur l'adoption du budget 2021
- Rapport d'audit sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 12.**

**2021-12-332**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ AUX 2 ÉGLISES POUR 2021**

**CONSIDÉRANT** que les Églises Wesley United et St. George's Anglican représentent un élément patrimonial attrayant pour la Municipalité et que ces établissements contribuent à la beauté de la communauté ;

**CONSIDÉRANT** que les Églises sont situées en bordure de la Route 202 et qu'elles sont éclairées à la demande de la Municipalité afin de maintenir cette mise en valeur des bâtiments ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et**

**APPUYÉ PAR M. David Branch**

**ET RÉSOLU :**

Que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville verse une contribution monétaire au montant de 350 \$ à chacune des églises pour l'année 2021.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 13.**

**2021-12-333**

**APPROBATION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ DU HAUT-RICHELIEU ET NOTRE CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT** que ces prévisions fixent à 6 574 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Beaudin et**

**APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon**

**ET RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

Que soient approuvées, tel que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 6 574 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, et d'en autoriser le paiement.

*Adoptée à l'unanimité.*

**POINT 14.**

**2021-12-334**

**CHOIX DU LABORATOIRE / ANALYSES DIVERSES / ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT** la réception le 14 octobre 2021 de la nouvelle tarification pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 des frais d'analyses diverses du laboratoire Eurofins Environex et ceci avec une majoration de plus de 40% sur les tarifs;

**CONSIDÉRANT** une demande auprès de 2 autres laboratoires et ceci sans réponse;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de faire des échantillonnages sur notre réseau d'eau potable et le délai à respecter pour réserver les dates d'échantillonnage;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et**

**APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker**

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville renouvelle le mandat avec le laboratoire Eurofins Environex pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 avec les tarifs soumis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 15.**

**2021-12-335**

**RAPPROCHEMENT DES EXCÉDENTS**

**EXCÉDENT DE REVENU ET REVENU REPORTÉ POUR L'EXERCICE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMH a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et**

**APPUYÉ PAR M. Gaëtan Lafrance**

**ET RÉSOLU :**

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ou relativement aux revenus et dépenses d'hygiène du milieu (aqueduc, égout, cours d'eau et ordures), serait réalisé au cours des exercices 2021, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 16.**

**2021-12-336**

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIP / 70 RUE PRINCIPALE /  
DÉMOLITION ET MANDAT**

**CONSIDÉRANT** une rencontre Teams avec les représentants de la Commission Scolaire Eastern Township pour établir les frais pour l'acquisition du 70 rue Principale (école anglophone) ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission Scolaire Eastern Township sera garant de la décontamination, la disposition des matériaux contaminés et de leurs coûts respectifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prendra ultérieurement la charge de la démolition et du coût de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT** une demande de prix auprès de plusieurs entrepreneurs et un seulement a répondu ;

**CONSIDÉRANT** un prix soumis en date du 13 mai 2021 et que le prix est toujours valide soit un coût de 65 000\$ + taxes applicables pour la démolition sans contaminant ;



**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Branch et  
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin  
ET RÉSOLU :**

**Que** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le partage des coûts avec la Commission Scolaire Eastern Township établi comme suit :

**Partie CSET** : coût de décontamination et disposition des matériaux contaminés de l'immeuble;

**Partie SGDC** : coût de démolition seulement après décontamination et disposition des matériaux de l'immeuble contaminés ceci par la CSET;

Advenant l'acceptation de la CSET, la municipalité donnera le mandat à l'entrepreneur B. Fréreau & Fils inc pour la démolition tel que soumis le 13 mai 2021 au cout de 65 000 \$ + les taxes applicables.

**Immeuble (bâtiment et terrain)**

Montant pris au surplus 2021.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 17.**

2021-12-337

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIP / 70 RUE PRINCIPALE /  
TRANSACTION**

**CONSIDÉRANT** un immeuble situé dans la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, connu et désigné comme étant le lot 5 239 077 du Cadastre officiel du Québec pour la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, circonscription foncière de Missisquoi, contenant en superficie 9 447.300 mètres carrés portant le numéro civique 70 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville fera l'acquisition dudit immeuble à 1,00 \$ et selon les conditions établies entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaëtan Lafrance et**

**APPUYÉ PAR M. David Adams**

**ET RÉSOLU :**

1. **QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes.
2. **QUE** la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville achète l'immeuble ci-haut mentionné, au montant de 1,00 \$ lequel sera reçu devant un notaire au choix de la municipalité.
3. **QUE** Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière et M. Serge Beaudoin, maire soient et sont par les présentes autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville ledit acte d'achat ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction.

*Adoptée à l'unanimité*

**TRAVAUX PUBLICS**

---

**URBANISME**

---

**LOISIRS, CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE**

---

**SECURITÉ – INCENDIE**

---

**HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ÉGOUT / COLLECTES)**

---

**POINT 18.**

2021-12-338

**RIAEPHV : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET PAIEMENT DE NOTRE QUOTE PART**

**CONSIDÉRANT** la réception des prévisions budgétaires 2022 de la Régie IAEPHV pour des dépenses au montant de 493 020 \$ répartie comme suit :

Henryville	118 143 \$
St-Sébastien	49 078 \$
Venise	253 191 \$
Clarenceville	72 608 \$

**CONSIDÉRANT** une quote-part d'un montant de 72 608 \$ pour la distribution, les frais d'administration, les immobilisations et les frais de financement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et**

**APPUYÉ PAR M. David Branch**

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville approuve les prévisions budgétaires 2022 au montant totalisant 493 020 \$ et notre quote-part au montant de 72 608 \$ payable en 3 versements égaux, les 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2022.

*Adoptée à l'unanimité*

## **TRESORERIE ET FINANCES**

---

### **POINT 19.**

#### **2021-12-339 RÉPARATION ET INSTALLATION DE GOUTTIÈRES**

**(HÔTEL DE VILLE, GARAGE MUNICIPAL)**

**RÉGLEMENT 601-1 / POUVOIR D'AUTORISATION DES DÉPENSES ET PASSATION DES CONTRATS**

**CONSIDÉRANT** une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la réparation et l'installation de gouttières, de descentes et d'arrêts de neige pour l'hôtel de ville et le garage municipal soit :

**HV/Garage**

<b>Gouttières et Revêtements de la Baie inc</b>	<b>1 769,47 \$</b>
<b>Gouttières de l'Île-aux-noix :</b>	<b>2 356,99 \$</b>

**CONSIDÉRANT** les travaux complétés au 1<sup>er</sup> décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et**

**APPUYÉ PAR M. David Branch**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le paiement de l'ordre 1 769,47 \$ (taxes incluses) auprès de Gouttières et Revêtements de la Baie inc pour les travaux complétés au 1<sup>er</sup> décembre 2021 à l'hôtel de ville et au garage municipal.

*Postes budgétaires : 02-130-00-632, 02-320-00-522.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **POINT 20.**

#### **2021-12-340 AUTORISATION DE PAIEMENT : ASSURANCES GÉNÉRALES 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les factures 3034, 3453 et 3454 de la FQM Assurances inc. concernant le renouvellement des assurances de la Municipalité pour l'année 2022 aux montants respectifs de 37 207,15 \$, crédit tracteur New Holland et Inter 1988 SSI (43,60 \$) et (1 237,15 \$) pour un montant totalisant 35 926,40 \$;

**CONSIDÉRANT** un montant de 10 650,00 \$ qui sera réduit du total car ce montant sera remboursé par la municipalité de Noyan pour la partie du service de sécurité incendie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Branch et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le paiement au montant totalisant 35 926,40 \$, à **la FQM Assurances inc.** pour l'année 2022 et un remboursement nous sera fait par la Municipalité de Noyan au montant de 10 650,00 \$ pour la partie du service de sécurité incendie.

*Postes budgétaires :*

*02-130-00-423, 02-220-00-421, 02-320-00-423, 02-330-00-423, 02-414-00-429, 02-451-10-423,  
02-701-20-423, 02-702-30-423.*

*Adopté à l'unanimité*

**POINT 21.**

**2021-12-341 AUTORISATION DE PAIEMENT : PG SOLUTIONS CESA 2022**

**CONSIDÉRANT** la réception des factures numéros :

- CESA45522 (SyGED), au montant de 951,99 \$ incluant les taxes;
- CESA43940 (Gestion des permis) au montant de 3 225,05 \$ incluant les taxes ;
- CESA44272 au montant de 9 045,08 \$ incluant les taxes pour les modules Taxation, Fournisseurs, GL, Paie, MAPAQ, Réclamation TPS et TVQ et;
- CESA46791 (modernisation PAIE et RH) au montant 1 755,67 \$.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Beaudin et  
APPUYÉ PAR M. Gaëtan Lafrance  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil autorise le paiement des factures numéros CESA45522, CESA43940, CESA44272 et CESA46791 au montant totalisant 14 977,79 \$ avec les taxes applicables.

*Postes budgétaires : 02-130-00-414 et 02-610-00-414*

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 22.**

**2021-12-342 FQM : RENOUELEMENT ADHSÉSION 2022**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture (256010-00) concernant le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2022 au montant de 1 789,25 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Branch et  
APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker  
ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le paiement de la facture (256010-00) concernant le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2022 au montant de 1 789,25 \$ (taxes incluses).

*Poste budgétaire : 02-110-00-494*

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 23.**

**2021-12-343**

**AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE POUPART & POUPART  
ME PIERRE BÉRUBÉ (novembre-décembre 2021)**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une facture au montant de 1 341,36 \$ incluant les taxes applicables pour les honoraires du mois de novembre 2021 (mandat convention collective) ainsi qu'un support mensuel en droit du travail (mois de décembre 2021) (rés. 2021-01-008);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et  
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin  
ET RÉSOLU :**

Que le Conseil autorise le paiement des honoraires au montant totalisant 1 341,36 \$ incluant les taxes couvrant les honoraires du mois de novembre 2021 (mandat convention collective) ainsi qu'un support mensuel en droit de travail (rés. 2021-01-008) (mois de décembre 2021) tel qu'entendu selon le mandat.

*Poste budgétaire : 02-160-00-416*

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 24.**

**2021-12-344**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / PERSONNEL ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT** un tableau remis par la présidente d'élection, Mme Sonia Côté de la rémunération du personnel électoral de l'élection municipale du 7 novembre 2021 pour le poste de maire pour un total de 7 676,96 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'art. 33, Section V : Cumul des fonctions du Règlement 2021-649 :

*Toute personne qui, lors d'une élection ou d'un référendum, cumule des fonctions donnant droit à une rémunération en vertu d'une sous-section de la section I et II n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée;*

**CONSIDÉRANT** un montant supplémentaire de 103,02 \$ à remettre au personnel électoral;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Branch et  
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal autorise le paiement des ajustements pour le personnel électoral selon le tableau émis par la présidente d'élection, Mme Sonia Côté et ceci selon les taux établis au Règlement 2021-649 pour un montant total de 103,02 \$.

*Poste budgétaire 02-120-00-141*

*Adoptée à l'unanimité*

*La conseillère Mme Karyne Beaudin se retire de la table du conseil déclarant un intérêt et ne prend pas part à la décision.*

**POINT 25.**

**2021-12-345**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / FRAIS DE DÉPLACEMENT / MME KARYNE BEAUDIN**

**CONSIDÉRANT** que la conseillère Mme Karyne Beaudin s'est déplacé à plusieurs reprises pour l'achat des cadeaux pour l'événement de la fête de Noël à Saint-Georges-de-Clarenceville;

**CONSIDÉRANT** des frais de déplacement d'un montant de 396,90 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Branch et  
APPUYÉ PAR M. Gaëtan Lafrance  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'ordre 396,90 \$ à Mme Karyne Beaudin pour ses frais de déplacement dans le cadre des achats pour la fête de Noël et ceci en l'absence du personnel en loisirs.

*Poste budgétaire 02-110-00-310*

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 26.**

**2021-12-346**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et  
APPUYÉ PAR M. Gaëtan Lafrance  
ET RÉSOLU :**

**QUE** les comptes à payer au 7 décembre 2021 et au montant de **64 278,90 \$** soient approuvés pour paiement.

*Adoptée à l'unanimité*

*La conseillère Mme Karyne Beaudin reprend place à de la table du conseil.*

**POINT 27.**

**2021-12**

**RAPPORT DES CONSEILLERS (ÈRES)**

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

*Chacun des conseillers et M. le maire présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs*

**Serge Beaudoin:** Séances du conseil, MRC, Teams avec représentants de l'école anglophone, dossier projet du village.

**Karine Beaudin:** Salon des arts (160 entrées), séances du conseil; organisation de la fête de Noël pour les enfants.

**Gérald Grenon:** séances du conseil.

**Gaëtan Lafrance:** séances du conseil, Zoom avec la commission mixte du Lac Champlain, visite du territoire.

**Chad Whittaker:** séances du conseil, séance à la RIAEPHV.

**David Branch:** séances du conseil, Zoom avec la commission mixte du Lac Champlain.

**David Adams:** séances du conseil

**POINT 28.**

2021-12-

**VARIA**

**PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2022**

Les membres du conseil autorisent l'organisation de l'activité Plaisirs d'hiver 2022 quand le programme sera disponible. Mesdames Sonia Côté, directrice générale et la conseillère Karine Beaudin se chargeront de l'inscription au programme.

**POINT 29.**

2021-12-

**PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

**Questions diverses apportées par le public :**

- Souper de l'âge d'or annulé le 18 décembre / restriction des consignes sanitaires
- Analyses des puits le long du rang du Bord de l'eau à Henryville / projet village
- Liste des membres du comité

**POINT 30.**

2021-12-347

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et  
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin  
ET RÉSOLU :**

**QUE** la séance ordinaire du 7 décembre 2021 soit levée 20 h 51.

*Adoptée à l'unanimité*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale et  
Greffière -trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Serge Beaudoin, maire

\_\_\_\_\_  
Mme Sonia Côté, directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**Le 7 décembre 2021**

